



Número de Révision: 004.0

Date de sortie: 10/01/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	Super Lube(R) Synthetic-Based Lubricant with PTFE	Numéro IDH:	230139
Type de produit/utilisation recommandée:	Lubrifiant	numéro d'item	20029
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887 (appel à frais virés)		
	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887 (appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:	H223 - AEROSOL INFLAMMABLE. H229 - RECIPIENT SOUS PRESSION: PEUT ECLATER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR. H304 - PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.
----------------	--

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
AEROSOL	2
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
DANGER PAR ASPIRATION	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Numéro IDH: 230139

Nom du produit: Super Lube(R) Synthetic-Based Lubricant with PTFE

Prévention:	<p>P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer.</p> <p>P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P261 - Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.</p> <p>P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.</p> <p>P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p>
Intervention:	<p>P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.</p> <p>P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.</p> <p>P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.</p> <p>P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.</p> <p>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P331 - NE PAS faire vomir.</p> <p>P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p>
Stockage:	<p>P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p> <p>P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.</p>
Élimination:	<p>P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.</p>

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	30 - 60
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger	64742-49-0	10 - 30
n-Heptane	142-82-5	10 - 30
Kooldioxyde	124-38-9	1 - 5
propane	74-98-6	10 - 30
Polydécène hydrogéné	68037-01-4	10 - 30
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	1 - 5
silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	68611-44-9	1 - 5
Tetrafluoroethylene homopolymerise	9002-84-0	1 - 5
.alpha.-Hydro-.omega.-hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)]	25322-69-4	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Essuyer avec une serviette en papier ou en étoffe. Laver à l'eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Garder la personne calme. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. L'accumulation de vapeurs pose un risque d'inflammation ou d'explosion au contact d'une flamme.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Hydrocarbures. Fragments organiques irritants.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Enlever toute source d'ignition. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut. Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Les vapeurs s'accumuleront facilement et pourraient s'enflammer en explosant. Consulter la section 8.
Stockage:	Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation. Ne pas perforer, incinérer ou exposer à des températures supérieures à 49°C (120°F).

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employés devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	5 mg/m ³ TWA Fraction inhalable. (PEAU) (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non-aérosol. 200 mg/m ³ TWA (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non-aérosol.	Rien	Rien	Rien
n-Heptane	200 ppm TWA 400 ppm STEL	500 ppm (2,000 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
Huile minérale blanche (pétrole)	5 mg/m ³ TWA Fraction inhalable.	5 mg/m ³ TWA brouillard 5 mg/m ³ PEL Brouillard	Rien	Rien
Polydécène hydrogéné	5 mg/m ³ TWA brouillard 10 mg/m ³ STEL brouillard	5 mg/m ³ TWA brouillard	Rien	Rien
Kooldioxyde	5,000 ppm TWA 30,000 ppm STEL	5,000 ppm (9,000 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	3 mg/m ³ TWA particules alvéolaires 10 mg/m ³ TWA particules inhalables	0.8 mg/m ³ TWA 20 MPPCF TWA 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m ³ TWA poussière totales 5 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
.alpha.-Hydro.-omega.-hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)]	Rien	Rien	10 mg/m ³ TWA Aérosol	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permissibles. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).
Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.
Protection de la peau:	Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Aérosol, Matière grasse
Couleur:	Blanc
Odeur:	Aliphatique
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)
Pression de vapeur:	Indéterminé
Point / zone d'ébullition:	Non applicable
Point/domaine de fusion:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité/Densité relative::	0.866 à 20 °C (68°F)
Densité de vapeur relative:	< 1 20 °C
Point d'éclair:	Non applicable aux aérosols.
Flashback:	Le produit a créé un retour de flamme lors de tests de propagation des flammes. > 18 " (> 18 ")
Flame projection:	
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	La substance ou le mélange est un aérosol inflammable avec la catégorie 2.
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Non ou peu miscible Eau
Solubilité:	Insoluble Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	15 %
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	240 - 260 mm ² /s
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Hydrocarbures. Fragments organiques irritants.
Produits incompatibles:	Des oxydants forts. Des acides et des bases.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation excessive de cette matière causera des maux de tête, des étourdissements, de la nausée et un manque de coordination.
Contact avec la peau:	Entraîne une irritation de la peau. L'action du solvant peut sécher et dégraisser la peau, provoquer des fissures et entraîner une dermatite.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Ce produit peut être mortel s'il est ingéré. Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.6 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.3 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.68 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.3 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.28 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 6.03 mg/l
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,610 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,630 mg/m3
n-Heptane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 73.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 29.29 mg/l
Kooldioxyde	Rien
propane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 13023 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 13023 ppm
Polydécène hydrogéné	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = < 4,800 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.06 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.06 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 1.4 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 1.05 - < 2.09 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 1.17 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 0.9 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 1.81 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l
silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Rien
Tetrafluoroethylene homopolymerise	Rien
.alpha.-Hydro.-omega.-hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)]	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.34 mg/l

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Irritant		Poumon
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger	Irritant		Système nerveux central Reins Poumon
n-Heptane	Irritant		Système nerveux central
Kooldioxyde			Système nerveux central
propane	Irritant		Cardiaque Système nerveux central
Polydécène hydrogéné			
Huile minérale blanche (pétrole)	Irritant		
silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice			
Tetrafluoroethylene homopolymerise			
.alpha.-Hydro.-omega.-hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)]	Irritant	Allergène	Cardiaque Système nerveux central

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement)

			réglementé)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger	Non	Non	Non
n-Heptane	Non	Non	Non
Kooldioxyde	Non	Non	Non
propane	Non	Non	Non
Polydécène hydrogéné	Non	Non	Non
Huile minérale blanche (pétrole)	Non	Non	Non
silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Non	Non	Non
Tetrafluoroethylene homopolymerise	Non	Non	Non
.alpha.-Hydro-omega-hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)]	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: AÉROSOLS
 Division: 2.1
 Numéro d'identification: UN 1950
 Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Aerosols, inflammable
 Division: 2.1
 Numéro d'identification: UN 1950
 Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: AEROSOLS (Heptanes)
 Division: 2.1
 Numéro d'identification: UN 1950
 Groupe d'emballage: Rien
 Polluant marin: Heptanes

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
2,3,8,9,11,14

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 10/01/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.